



**Se savoir entouré  
ça change la vie.**

**OFFRE  
LABELLISÉE  
PAR LES  
PARTENAIRES  
SOCIAUX DE LA  
BRANCHE**

**Convention collective nationale des commerces de  
quincaillerie, fournitures industrielles, fers, métaux et  
équipement de la maison**

Régime de prévoyance conventionnel des employés et  
personnel de maîtrise (n° IDCC 1383)

**apicil.com**

**APICIL**  
PRÉVOYANCE

# — APICIL PRÉVOYANCE,

## VOTRE PARTENAIRE

### POUR LA PROTECTION SOCIALE

### DE VOS SALARIÉS

---

Les partenaires sociaux de votre branche professionnelle ont, par accord du 02 juillet 2020 mis en œuvre un régime de prévoyance obligatoire au bénéfice des employés et personnel de maîtrise des entreprises relevant de la CCN des commerces de quincaillerie, fournitures industrielles, fers, métaux et équipement de la maison (IDCC 1383).

Afin d'accompagner au mieux les entreprises et les salariés de la branche, les partenaires sociaux ont décidé de labelliser cette couverture auprès des organismes de protection sociale suivants : APICIL PREVOYANCE/PREVOYANCE AESIO MACIF & HARMONIE MUTUELLE/MUTEX.

### QUE PRÉVOIT VOTRE RÉGIME CONVENTIONNEL ?

Le régime conventionnel prévoit la couverture des risques **décès, incapacité de travail, invalidité et incapacité permanente professionnelle** de l'ensemble des salariés employés et personnel de maîtrise.

Le régime conventionnel labellisé par les partenaires sociaux garantit **le respect de l'ensemble des dispositions de l'accord.**

### COMMENT ADHÉRER AU CONTRAT ?

Afin de vous accompagner au mieux dans votre démarche, votre conseiller commercial vous guidera et vous accompagnera dans l'ensemble de vos démarches.

Il vous transmettra l'ensemble des informations et documents correspondants au régime.

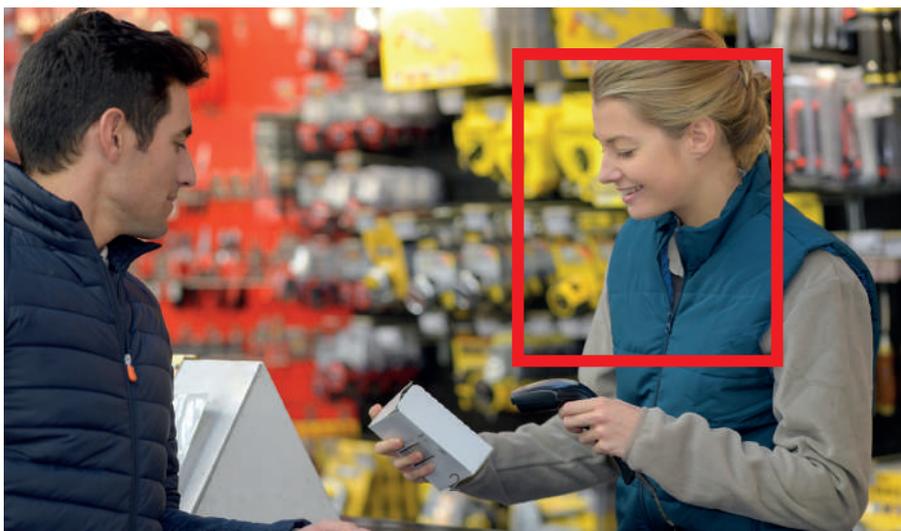
Lorsque votre dossier d'adhésion sera complet, vous recevrez vos conditions générales et particulières, ainsi que la notice d'information qui sera à remettre obligatoirement à vos salariés.

### A VOTRE ÉCOUTE



Une équipe de conseillers spécialisés à votre écoute au  
**04 72 27 78 78**

Retrouvez toutes les informations sur notre site :  
**<https://pro.apicil.com/quincaillerie>**



# VOTRE OFFRE

## PRÉVOYANCE LABELLIÉE

### CCN des Commerces de quincaillerie, fournitures industrielles, fers, métaux et équipement de la maison - IDCC 1383

Employés et personnel de maîtrise - En vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2020

BASE CONVENTIONNELLE OBLIGATOIRE

## NATURE DES GARANTIES

En pourcentage du salaire annuel brut de référence T1 + T2

### GARANTIE DECES - INVALIDITE ABSOLUE ET DEFINITIVE (IAD)

#### Capital Décès – IAD toutes causes

Tout assuré quelle que soit la situation de famille	100 %
---	-------

### GARANTIE INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL

#### Incapacité temporaire totale de travail

Sous déduction des prestations brutes de prélèvements sociaux versées par la Sécurité sociale et hors majoration pour tierce personne

#### En cas d'arrêt de travail consécutif à une maladie ou un accident de la vie courante

• Franchise continue de 90 jours d'arrêt de travail. Cette franchise s'applique à chaque arrêt de travail (sauf rechute*)	74,5 %
--	--------

#### En cas d'arrêt de travail consécutif à une maladie ou un accident de la vie professionnelle

• Franchise continue de 90 jours d'arrêt de travail. Cette franchise s'applique à chaque arrêt de travail (sauf rechute*)	74,5 %
--	--------

### GARANTIE INVALIDITE - INCAPACITE PERMANENTE PROFESSIONNELLE (IPP)

#### Invalidité - IPP

Sous déduction des prestations brutes de prélèvements sociaux versées par la Sécurité sociale et hors majoration pour tierce personne

Invalidité 2 <sup>e</sup> catégorie Sécurité sociale	70 %
--	------

Invalidité 3 <sup>e</sup> catégorie Sécurité sociale	74,5 %
--	--------

#### Incapacité permanente professionnelle (IPP)

Taux d'incapacité permanente supérieur ou égal à 66 %	74,5 %
---	--------

### ASSISTANCE

Renfort aidants familiaux	OUI
---------------------------	-----

T1 : fraction de salaire limitée au Plafond de la Sécurité Sociale (PASS) - T2 : fraction de salaire, comprise entre 1 fois et 4 fois le PASS

\* intervention après la franchise appliquée par le régime de la Sécurité sociale

**Salaire de référence** : La rémunération de référence servant de base au calcul des cotisations est égale aux revenus d'activité soumis à cotisations sociales au sens de l'article L. 242-1 du Code de la Sécurité sociale, composé du salaire annuel brut de base et de l'ensemble des primes perçues par les salariés non cadres couverts (hors avantages en nature et Indemnité de départ en retraite).

PASS : Plafond Annuel Sécurité Sociale : 41 136 € en 2020

## TAUX DE COTISATIONS \*

En vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2020

Négociés par les partenaires sociaux :

**0,80 % T1 / T2 limitée à 4 PASS**

\* Prise en charge au minimum à 50 % par l'employeur

# LES AVANTAGES

## DE L'OFFRE LABELLIÉE

### SOUTENIR VOS SALARIÉS ET LEURS PROCHES EN CAS DE DIFFICULTÉ

Notre action sociale s'articule autour d'axes majeurs, visant à accompagner vos salariés et leurs proches en cas de difficulté :

- **La prévention santé en entreprise** (accompagnement retour à l'emploi, bilans de santé...).
- **Inclusion et handicap.**
- **L'aide aux aidants.**
- **La lutte contre la douleur** (Fondation APICIL).
- **L'innovation Sociale.**

### UN ESPACE ENTREPRISE DÉDIÉ, PERSONNALISÉ ET SÉCURISÉ POUR SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES EN TOUTE AUTONOMIE

#### VOTRE ESPACE CLIENT EN LIGNE

Depuis votre espace client sur : [espaceclient.apicil.com](https://espaceclient.apicil.com), effectuez vous-même une grande partie de vos démarches administratives.

- Consultation et impression des barèmes de garanties, des notices juridiques et des modes de cotisations.
- Déclarations annuelles des salaires en ligne.

#### VOS DÉCLARATIONS ET PAIEMENTS EN LIGNE

- Nous vous accompagnons dans le paramétrage de votre logiciel de paie, quelles que soient ses spécificités. Si vous disposez d'un logiciel qualifié au niveau national, nous vous aidons à mettre en œuvre ce procédé pour vous apporter efficacité, fiabilité, souplesse et sécurité.
- La dématérialisation permet de simplifier les formalités obligatoires et parfois lourdes pour une entreprise.

#### VOTRE DÉCLARATION DE COTISATIONS SOCIALES

- DSN (Déclaration Sociale Nominative) : déclaration produite par votre logiciel de paie,
- Une fois votre paie effectuée, vous déposez votre fichier de déclaration DSN sur le site [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr) en y intégrant un ordre de prélèvement SEPA, moyen de paiement dématérialisé à la norme européenne.
- Les organismes sociaux suivent la norme NEODES.

#### PREST'IJ : LE SERVICE GRATUIT DE DÉMATÉRIALISATION DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Le service **Prest'IJ** vise à simplifier vos démarches administratives en cas d'arrêt de travail d'un salarié. **L'Assurance Maladie transmet directement au Groupe APICIL, les décomptes d'indemnités journalières.**



**APICIL Prévoyance vous accompagne également pour :**

- la dématérialisation
- le paramétrage de vos logiciels



- Des démarches simplifiées
- L'assurance de respecter les échéances
- Des transmissions fiables et sécurisées
- Des remboursements accélérés
- Risque d'erreur diminué

# A VOS CÔTÉS,

## NOUS NOUS ENGAGEONS POUR AMÉLIORER VOTRE QUOTIDIEN ET CELUI DE VOS SALARIÉS

**APICIL PRÉVOYANCE vous accompagne dans la protection sociale globale des salariés et des dirigeants en proposant des garanties additionnelles facultatives pour compléter la couverture des salariés employés et personnels de maîtrise.**

### OFFRE COMPLÉMENTAIRE RACHAT DE FRANCHISE À 60 JOURS

Nous intervenons au titre de l'incapacité après 60 jours d'arrêt de travail (à la place de la franchise de 90 jours prévue au sein du régime conventionnel).

**TAUX DE COTISATION : 0,10 % T1/T2 limitée à 4 PASS**

### OFFRE RENTE EDUCATION OCIRP

En cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive du salarié ayant un ou plusieurs enfants à charge, l'OCIRP versera pour chaque enfant :

**TAUX DE COTISATION : 0,10% T1/T2 limitée à 4 PASS**

Jusqu'à 10 ans inclus > <b>7 % du salaire</b> T1/T2 limitée à 4 PASS
De 11 à 17 ans inclus > <b>10 % du salaire</b> T1/T2 limitée à 4 PASS
De 18 à 26 ans* > <b>13 % du salaire</b> T1/T2 limitée à 4 PASS
<b>Doublement de la rente</b> pour les orphelins des deux parents

\*sous conditions (poursuite d'étude après le 18ème anniversaire,....)

### UNE COUVERTURE PRÉVOYANCE À DESTINATION DE VOS SALARIÉS CADRES

Afin de respecter à minima, les obligations de prévoyance de l'accord national de prévoyance des Cadres du 17 novembre 2017 (l'employeur a l'obligation de couvrir ses salariés à hauteur de 1,50 % de la T1 de salaire).

### UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Pour vous dirigeant ainsi que pour l'ensemble de vos salariés.



### RENFORT AIDANTS FAMILIAUX

***Un collaborateur est aidant et s'occupe d'un proche dépendant, malade ou handicapé.***

API Services met à votre disposition :

- Un soutien psychologique
- Un accompagnement social
- Une téléassistance
- Un bilan ergothérapeute

***Un collaborateur aidant ne peut s'occuper de son proche car il est hospitalisé, immobilisé ou a besoin d'un répit...***

API Services met à votre disposition :

- Des prestations de services à la personne
- Le remplacement de l'aidant

**3<sup>e</sup>**  
**GRUPE  
DE PROTECTION  
SOCIALE EN FRANCE**

**47 038**  
ENTREPRISES ADHÉRENTES

**17 M€**  
EN ACTION SOCIALE  
(tous périmètres confondus)

 **2 M**  
D'ASSURÉS

 **2 176**  
**COLLABORATEURS**

**3,2 Md €**

**DE CHIFFRE D'AFFAIRES  
EN ASSURANCE  
DE PERSONNES**

**18,4 Md€**  
D'ENCOURS EN ÉPARGNE  
ASSURANTIELLE ET  
BANCAIRE

**2 Md€**  
DE COTISATIONS  
EN RETRAITE  
COMPLÉMENTAIRE

Source : Classement Argus 2019 / Source des chiffres du Groupe APICIL : rapport d'activité 2019

Parce que le Groupe APICIL protège les personnes, toutes les personnes, rien que les personnes, nous nous engageons au quotidien à accompagner chacun de vous dans tous vos projets, qu'ils soient personnels ou professionnels.

**Car nous savons que se savoir bien entouré(e),  
ça change la vie !**



Une équipe de conseillers spécialisés à votre écoute au  
**04 72 27 78 78**

Retrouvez toutes les informations sur notre site :  
**<https://pro.apicil.com/quincaillerie>**

Les organismes de protection sociale labellisés par les partenaires sociaux  
APICIL PREVOYANCE - PREVOYANCE AESIO MACIF - HARMONIE MUTUELLE/MUTEX du groupe VYV

 **APICIL**  
PRÉVOYANCE

 **GRUPE  
AESIO**  
DÉCISIONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX

 **MACIF**

  
**Harmonie  
mutuelle**  
GRUPE **vyv**  
AVANÇONS collectif

 **MUTEX**

APICIL Prévoyance : Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François PEISSEL 69300 Caluire-et-Cuire

Groupe APICIL certifié ISO 9001 : 2015 et EN 15838 : 2009 (Relation Clients).

Juin 2020 – Conception : APICIL – Crédit photo : Gettyimages et AdobeStock – SP20/FCR0112

Communication non contractuelle à caractère publicitaire